



**LES DONS D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES
POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA RADIO
RENFORCER L'INFORMATION POUR RECRUTER
PLUS DE DONNEUSES ET DE DONNEURS**

**Dossier de presse
de la campagne d'information et de promotion
sur le don de gamètes de juin 2015**

Contacts

pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette 01 56 03 12 38

Tanaquil Papertian 01 56 03 13 79



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



LES DONNS D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA RADIO RENFORCER L'INFORMATION POUR RECRUTER PLUS DE DONNEUSES ET DE DONNEURS

- **Communiqué du 11 mai 2015** **page 2**
- **Nouveaux résultats d'une étude nationale
Des dons encore trop méconnus** **page 4**
- **Les nouveaux chiffres du don d'ovocytes et
de spermatozoïdes confirment le besoin de
poursuivre les efforts** **page 6**
- **Quels sont les profils des donneurs et
donneuses de gamètes ?** **page 8**
- **Les règles du don d'ovocytes et de spermatozoïdes
en France** **page 12**
- **Mieux comprendre le don d'ovocytes et
le don de spermatozoïdes** **page 14**
- **Dons d'ovocytes et de spermatozoïdes
Le vrai et le faux...** **page 16**



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10** ANS  agence de la
biomédecine

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
11 MAI 2015

LES DONN D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA RADIO

RENFORCER L'INFORMATION POUR RECRUTER PLUS DE DONNEUSES ET DE DONNEURS

Le 1^{er} juin, la première campagne radio sur les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes débutera sur les stations nationales. Avec ce nouveau temps fort de sensibilisation, l'Agence de la biomédecine souhaite médiatiser plus largement ces dons pour recruter davantage de donneuses et de donneurs.

Selon une étude récente*, près d'un Français sur deux ignore qu'il est possible de donner des ovocytes dans notre pays pour aider des couples infertiles, et près de trois sur quatre ne savent pas qu'il faut être soi-même parent pour pouvoir donner. Renforcer l'information du public sur ces dons et sur leurs modalités pratiques est donc une priorité.

Cette année, il faudrait 900 donneuses et 300 donneurs pour répondre à l'ensemble des besoins. Le geste solidaire de ces « donneurs de bonheur » bénéficiera à des couples en âge de procréer dont l'infertilité a été médicalement constatée. Ils pourront ainsi connaître le bonheur de vivre une grossesse et de donner naissance à leur enfant.

donovocytesfr
donspermatozoïdesfr

Numérot gratuit
0800541541

La méconnaissance, un frein important pour les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes

L'étude réalisée par Viavoice pour l'Agence de la biomédecine* montre que :

- **Près d'1 Français sur 2** ignore qu'on peut donner des ovocytes et **1 sur 5** qu'on peut donner des spermatozoïdes en France pour aider des couples infertiles.
- Les règles encadrant ces dons sont mal connues : **près de 3 Français sur 4** ignorent qu'il faut avoir déjà eu au moins un enfant pour devenir donneur, et **plus d'1 sur 4** ne sait pas que ces dons sont anonymes et non rémunérés.
- **1 Français sur 3** se déclare personnellement prêt à faire un don.



« Avec cette nouvelle campagne, l'Agence poursuit l'objectif de faire savoir en particulier aux jeunes parents, qui sont de potentiels donneurs et donneuses, qu'en France les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont possibles et permettent d'aider des couples qui attendent parfois depuis longtemps. Pour favoriser le passage à l'acte de don, il est important que les personnes sensibilisées aient une idée claire des conditions du don et sachent si elles répondent aux critères pour pouvoir donner. »

Anne Courrèges, directrice générale de l'Agence de la biomédecine

Les conditions pour donner

- être en bonne santé,
- avoir déjà eu au moins un enfant,
- avoir entre 18 et 37 ans pour les femmes et entre 18 et 45 ans pour les hommes.

Les dons de gamètes sont anonymes et gratuits, comme les autres dons d'éléments du corps humain (don de sang, don de moelle osseuse, etc.).

* Enquête en ligne réalisée en décembre 2014 auprès d'un échantillon de 1017 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française.



Pour la première fois, des spots radios pour encourager ces dons

Du 1er au 15 juin, **trois spots** mettant en scène des dialogues entre un donneur ou une donneuse et son **entourage** seront diffusés chaque jour sur plusieurs radios nationales. Ciblants les jeunes parents, ils sont conçus pour inciter l'auditeur à s'identifier et à engager une réflexion sur ces dons.

Les spots précisent aussi les principales conditions du don et invitent à se rendre sur les sites de référence dondovocytes.fr et dondespermatozoides.fr pour en savoir plus.

Zoom sur les sites dondovocytes.fr et dondespermatozoides.fr

- les conditions et les modalités pratiques pour devenir donneuse ou donneur,
- les coordonnées des centres de don dans chaque région,
- le quizz « quel donneur de bonheur êtes-vous ? » pour découvrir son profil de donneur,
- la possibilité de s'inscrire à une lettre d'information numérique.

Recruter 900 donneuses et 300 donneurs pour répondre aux besoins de tous les couples en attente en France

Selon le **Pr Dominique Royère**, responsable de cette activité à l'Agence de la biomédecine, « *chaque don peut faire connaître le bonheur de devenir parents à plusieurs couples touchés par une infertilité médicalement diagnostiquée. Cette infertilité peut être due à l'absence de cellules reproductrices ou à des anomalies les rendant inaptes à la fécondation. Souvent, ces couples attendent un don depuis de longs mois, parfois plusieurs années. Avec 900 donneuses d'ovocytes et 300 donneurs de spermatozoïdes en 2015, on répondrait enfin aux besoins de tous les couples infertiles qui sont actuellement en attente, soit plus de 3000 couples.* »

Paroles de donneuse et de donneur



« *Je suis tombée enceinte facilement de mes deux enfants, je sais que ce n'est pas le cas pour tout le monde. Ce don pour moi, c'est peu, comparé à tout ce qu'il représente pour un couple en mal d'enfant, c'est normal de donner pour les personnes qui en ont besoin.* » - **Sophie, donneuse d'ovocytes**



« *Je connaissais le don de spermatozoïdes mais ce qui m'a décidé, c'est de découvrir qu'on manquait de donneurs. Comme c'est un don assez facile, je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir ce problème. A partir de là, ma décision de donner a été quasi-immédiate. Je ne pense pas aux enfants qui naîtront du don, j'ai déjà un enfant et je suis comblé. Je pense simplement au bonheur des couples qui auront un bébé grâce à mon aide.* » - **Guillaume, donneur de spermatozoïdes**

« **En 2013, grâce à 456 donneuses et 268 donneurs, près de 1500 couples ont pu connaître le bonheur de devenir parents** »

Contacts

pressedondegametes@bm.com
Véronique Machuette 01 56 03 12 38
Tanaquil Papertian 01 56 03 13 79

A noter

Les 4^{èmes} **Journées de l'Agence de la biomédecine** se tiennent les **28 et 29 mai 2015** - www.journees-agence-biomedecine.fr
Elles sont notamment l'occasion de rencontrer de nombreux professionnels de l'AMP et du don de gamètes.

À propos de l'Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine est un établissement public national créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Dans ses domaines, l'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. L'Agence de la biomédecine est notamment chargée de promouvoir le don d'ovocytes et de spermatozoïdes.



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10 ANS**  **agence de la biomédecine**

NOUVEAUX RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE NATIONALE DES DONS ENCORE TROP MÉCONNUS

L'étude¹ de l'institut Viavoice réalisée pour l'Agence de la biomédecine montre que les Français connaissent encore mal ce qui est permis dans notre pays en matière de dons d'ovocytes et de spermatozoïdes. Le don d'ovocytes souffre particulièrement de cette méconnaissance. Lorsque les sondés connaissent ces dons, leurs modalités pratiques sont inégalement maîtrisées.

Pour autant, le principe du don de gamètes est accueilli avec bienveillance. En effet, selon l'étude, 1 Français sur 3 serait prêt à faire un don de spermatozoïdes ou d'ovocytes.

dondovocytes.fr
dondespermatozoides.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541

Le don d'ovocytes est plus méconnu que le don de spermatozoïdes

- **43 % des Français** ignorent que le don d'ovocytes est autorisé dans notre pays.
- **21 %** ne savent pas que l'on peut donner ses spermatozoïdes en France.

Les règles éthiques communes à tous les dons du vivant sont les mieux connues

- *Anonymat* : **71 %** savent que l'enfant issu du don ne peut pas connaître son donneur ou sa donneuse.
- *Gratuité* : **73 %** savent que les donneurs ne sont pas rémunérés en échange de leur geste.

En revanche, les autres conditions du don sont méconnues

- Seuls **36 %** savent que l'on donne pour des couples infertiles composés d'un homme et d'une femme ; **37 %** pensent que ce n'est pas réservé uniquement à cette situation, et **27 %** ne se prononcent pas.
- Seuls **27 %** savent qu'il faut avoir eu un enfant pour donner ; **45 %** pensent que ce n'est pas une condition nécessaire, et **28 %** ne se prononcent pas.

¹ Enquête en ligne réalisée en décembre 2014 auprès d'un échantillon de 1017 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française



Toutefois, sur le principe, 33 % des Français se déclarent prêts à faire un don

- 32 % des femmes en âge de donner (18-37 ans), dont 8 % de « certainement prêtes ».
- 41 % des hommes en âge de donner (18-45 ans), dont 12 % de « certainement prêts ».

Le score, plus élevé pour les hommes que pour les femmes, est vraisemblablement corrélé à une meilleure connaissance du don de spermatozoïdes.

Cette nouvelle campagne sur le don de gamètes veut faire savoir à ceux qui l'ignorent qu'il est possible de donner ses gamètes en France, et que des couples ont besoin de don. Il est nécessaire d'encourager ces dons spontanés et solidaires pour réussir à atteindre l'autosuffisance nationale.

Aujourd'hui, en effet, la majorité des donneurs et des donneuses est sensibilisée par un couple infertile dans son entourage. Elargir le cercle des donneurs, en recrutant des donneurs spontanés qui n'ont pas de proches directement concernés permettrait de mieux répondre aux besoins, et d'offrir à davantage de couples la possibilité de donner naissance à un enfant.



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015
10 ANS  **agence de la biomédecine**

LES NOUVEAUX CHIFFRES DU DON D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES CONFIRMENT LE BESOIN DE POURSUIVRE LES EFFORTS

L'importante mobilisation des professionnels de l'AMP et des pouvoirs publics sur le don d'ovocytes commence à porter ses fruits, notamment grâce à l'autorisation de nouveaux centres de don, l'augmentation du financement de l'activité et les actions de sensibilisation. Les premiers chiffres relatifs à l'année 2013¹ montrent des résultats encourageants.

Selon le Pr Royère, « *les dons augmentent régulièrement ces dernières années en France, ce qui est encourageant. Mais d'importants efforts de mobilisation restent à fournir, car, malgré tout, les demandes des couples en attente restent nombreux, faute d'arriver à couvrir l'ensemble des besoins.* »

dondovocytes.fr
dondespermatozoides.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541

Le nombre de dons d'ovocytes reste insuffisant au regard des besoins, d'où une nouvelle augmentation du nombre de couples en attente

- En 2013, **456 femmes** ont fait un don d'ovocytes (422 en 2012).
- **Plus de 750 couples** ont bénéficié d'un don d'ovocytes (713 en 2012).
- **198 enfants** sont nés de ces dons (164 en 2012).
- Au 31 décembre 2013, **2 673 couples** étaient inscrits en attente d'un don d'ovocytes. Ils étaient 2 110 en 2012 et 1 723 en 2011.
- Les nouveaux dossiers acceptés ont augmenté de 28 % en 4 ans.

L'attente des couples peut durer jusqu'à plusieurs années, occasionnant des pertes de chances d'obtenir une grossesse.

¹ Pourquoi les dernières statistiques d'activité datent-elles de 2013 ?

Les résultats annuels d'activité d'AMP avec donneur doivent prendre en compte le délai de grossesse afin de pouvoir évaluer le nombre de grossesses permises et le nombre d'enfants nés grâce à cette technique, ainsi que le temps nécessaire pour chaque centre de don de rassembler et transmettre ces données à l'Agence de la biomédecine qui les consolide, soit un décalage de 2 ans.



Le don de spermatozoïdes progresse mais l'équilibre entre les dons et les besoins reste précaire

- En 2013, **268** hommes ont donné des spermatozoïdes. On observe une reprise de l'activité depuis 2011 (224 donneurs en 2011, et 244 en 2012).
- **1 069 enfants** sont nés suite à une AMP avec don de spermatozoïdes (1 141 en 2012).
- Au 31 décembre 2013, **2 427 couples** étaient en attente d'un don de spermatozoïdes (2 460 en 2012). Ce nombre est stable puisque la demande est globalement satisfaite, en tenant compte du délai incompressible de 6 à 12 mois avant le démarrage des inséminations.

Certains couples infertiles peuvent rencontrer des difficultés pour bénéficier d'un donneur compatible avec leurs caractéristiques physiques ou biologiques.

En 2015, recruter 900 donneuses et 300 donneurs permettrait de répondre aux besoins et d'assurer la diversité des profils pour accorder au mieux certaines caractéristiques des donneurs et des receveurs.

Tendre vers une autosuffisance nationale permettrait aussi de réduire le recours à des soins à l'étranger qui, indépendamment des contraintes qu'ils imposent, n'apportent pas toujours la même garantie de qualité, de sécurité sanitaire ou d'éthique que les soins pratiqués en France.



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10 ANS**  **agence de la
biomédecine**

QUELS SONT LES PROFILS DES DONNEURS ET DONNEUSES DE GAMÈTES ?

Mieux connaître les donneurs de spermatozoïdes et les donneuses d'ovocytes permet de comprendre leur motivation à donner. Ces hommes et ces femmes, ne se définissent pas comme des êtres hors du commun mais se retrouvent dans la notion de générosité et d'altruisme.

Nikos Kalampalikis, professeur de psychologie sociale à l'Université Lyon 2, a mené une large étude¹ à échelle nationale en deux phases auprès de donneurs de spermatozoïdes et de couples en attente d'un don. Il en livre ici les grands enseignements.

Le Dr Claire de Vienne, gynécologue-obstétricienne au CHU de Caen et responsable pour l'établissement du don d'ovocytes fait part de son expérience sur le terrain.

Une donneuse et un donneur prennent également la parole pour évoquer leur expérience.

dondovocytes.fr
dondespermatozoïdes.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541

Qu'est-ce qui motive un homme à se porter candidat au don de spermatozoïdes ?



NIKOS KALAMPALIKIS - Chez les donneurs qui se présentent spontanément dans les CECOS², le don de spermatozoïdes s'inscrit très généralement dans une démarche globale d'aide à autrui. Très souvent, ces individus sont déjà donneurs de sang. Beaucoup ont des engagements humanitaires. Ils donnent parce qu'ils ont déjà donné et qu'ils continueront ensuite, dans divers registres, au nom d'une vision de la société régie par la solidarité et la générosité.

Dans la même logique, les donneurs spontanés ne voient pas leur geste uniquement comme un simple don mais comme une façon de rendre à la nature, à la collectivité, la faculté d'être fertile qu'ils ont reçue et qui les a comblés... mais dont d'autres ont été malheureusement privés.

Pour ces différentes raisons, la décision de donner relève d'un choix personnel, même s'ils ont pu en discuter avec leur compagne, et ces personnes ne cherchent pas spécialement à promouvoir leur geste.

Autre point important : L'acte de donner vient s'ancrer pour une bonne partie d'entre eux dans une histoire privée vécue qui, malgré ses variations (secrets de famille, adoption, abandon, etc.), co-construit le contexte favorable pour la prise de décision. La présence du sujet dans l'actualité, dans les médias constitue enfin un levier régulièrement cité.



Une autre catégorie de donneur existe, avec des motivations sensiblement différentes : le donneur relationnel, qui donne pour rendre service à un couple qu'il connaît. Même s'il ne donne pas au couple solliciteur, le donneur relationnel associe étroitement le bénéficiaire de son acte à la gratitude du couple qu'il a aidé.

Que pensent les donneurs de la gratuité et de l'anonymat de leur geste ?

NK – Nous avons demandé aux donneurs de spermatozoïdes ce qu'ils penseraient d'une modification des principes de gratuité et d'anonymat des dons inscrits dans la loi française.

Concernant la gratuité, la grande majorité des donneurs de spermatozoïdes - plus de 80% - s'oppose à tout changement. Pour eux, la dimension solidaire du geste est incompatible avec sa « marchandisation ». La rémunération dévierait l'esprit altruiste du don alors que la gratuité participe à l'idéal altruiste de toute forme de don.

Toutefois, certains suggèrent qu'une rémunération minimale, qui relèverait plutôt de la compensation, pourrait favoriser l'augmentation du nombre de donneurs.

Les opinions sont plus contrastées sur l'anonymat. Environ 1 donneur sur 2 s'opposerait à ce que son identité soit révélée, au nom de l'absence de lien filial entre l'enfant né du don et lui... et parce que de toute façon il n'aurait pas donné sans cette condition. Le reste des donneurs est plus partagé : pour eux, permettre aux enfants d'accéder à des informations « identifiantes » vers l'âge de 20 ans pourrait éviter que des parents gardent le secret sur sa conception, ce qui n'est pas bon pour l'enfant. En conséquence logique, il faudrait disposer d'éléments pour pouvoir parler du donneur à l'enfant si ce dernier en exprime le besoin. Cette position reste toutefois ambivalente et seule une petite minorité (moins d'1 donneur sur 10) soutient sans ambiguïté la levée de l'anonymat.

Comment les couples bénéficiant d'un don de spermatozoïdes vivent-ils ce mode particulier de conception ?

NK – Pour ces couples, le fait de devenir parent est un enjeu personnel et social fort. L'attente d'une grossesse, souvent depuis plusieurs années, et le regard des autres font qu'ils surinvestissent le projet d'enfant. La question de l'origine génétique et de la ressemblance physique est minorée.

Un point intéressant est que beaucoup de ces couples ont l'intention de révéler à l'enfant l'origine de sa conception, comparativement à ce que l'on observe dans d'autres pays. C'est peut-être un signe qu'en France garder le secret est connoté négativement dans la norme sociale.



Les couples qui vont bénéficier d'un don de spermatozoïdes voient leur donneur comme quelqu'un de généreux et de désintéressé (82 %), qui ne s'incarne en personne en particulier (60 %). 85 % ne souhaiteraient pas le rencontrer. Les seules informations qu'ils aimeraient obtenir sont son dossier médical et des indications sur sa morphologie.

Chez une partie de ces couples, le donneur occupe une place dans leur esprit, mais pas au point de les obséder. Ils pensent à lui par gratitude et envisagent la possibilité que l'enfant puisse souffrir d'un problème de santé dans lequel les caractères génétiques du donneur pourraient intervenir (maladie génétique, nécessité d'une greffe). Chez l'autre partie des couples, on ne pense pas au donneur dès lors que le bonheur d'être parent s'est réalisé... mais pas au point de l'oublier.

Bref, les receveurs se représentent le donneur comme une figure à la fois présente et absente, dont la trace peut resurgir par intermittence. Il n'est pas non plus rare que la nature cyclique du don (on donne, on reçoit, puis on rend) s'exprime. Ainsi, des femmes devenues mères grâce à un don de spermatozoïdes peuvent parfois s'engager dans une démarche de don d'ovocytes.



Le Dr Claire de Vienne est gynécologue-obstétricienne au CHU de Caen et responsable pour l'établissement du don d'ovocytes

Elle raconte ici ce que représente pour elle et son équipe le don d'ovocytes des femmes qu'elle accueille dans son centre et explique que cette activité est fragile car les dons sont rares.

« Les donneuses d'ovocytes sont les « VIP » du centre d'AMP au CHU de Caen. Leur geste est magnifique, et nous le leur disons. Ce sont toujours des femmes dynamiques, volontaires et extrêmement généreuses. Elles acceptent des contraintes importantes pour donner leurs ovocytes, qui peuvent impacter leur vie familiale et professionnelle. De notre côté, nous essayons de leur faciliter la vie autant que possible avec des rendez-vous groupés.

Le suivi est personnalisé avec une gynécologue référente, depuis le premier rendez-vous jusqu'à la ponction ovocytaire.

Et pour les remercier, nous leur envoyons un bouquet de fleurs qu'elles reçoivent quelques jours après à la maison.

L'activité de don d'ovocytes repose sur toute une équipe très motivée et attentive au bien-être des donneuses.

Mais le nombre de dons d'ovocytes reste insuffisant par rapport aux besoins. Nous expliquons tous les jours aux couples en attente d'un don qu'il y a une pénurie de donneuses d'ovocytes. Nous insistons pour qu'ils en parlent autour d'eux : il faut que le don de gamètes ne soit plus un tabou. Leur témoignage est fondamental pour faire comprendre que le don d'ovocytes est un geste important, précieux, rare et généreux. »



« Je suis tombée enceinte facilement de mes deux enfants, je sais que ce n'est pas le cas pour tout le monde. Ce don, pour moi, c'est peu comparé à tout ce qu'il représente pour un couple en mal d'enfant, c'est normal de donner pour les personnes qui en ont besoin. » - **Sophie, donneuse d'ovocytes**



« Je connaissais le don de spermatozoïdes mais ce qui m'a décidé, c'est de découvrir qu'on manquait de donneurs. Comme c'est un don assez facile, je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir ce problème. A partir de là, ma décision de donner a été quasi-immédiate. Je ne pense pas aux enfants qui naîtront du don, j'ai déjà un enfant et je suis comblé. Je pense simplement au bonheur des couples qui auront un bébé grâce à mon aide. » - **Guillaume, donneur de spermatozoïdes**



« Nous avons donné naissance à notre fille il y a 5 ans puis à nos jumeaux il y a 3 mois grâce à des dons d'ovocytes. Mon mari et moi n'aurions pas pu devenir parents sans ces dons. C'est un cadeau d'une valeur inestimable pour nous. C'est un geste d'une grande générosité de donner une partie de soi pour permettre à un couple de devenir parents. » - **Estelle, receveuse de dons d'ovocytes**

¹Recherche multicentrique à échelle nationale réalisée en deux phases de 2006 à 2009, puis de 2011 à 2013, auprès de 33 donneurs (entretiens en face à face) et de 929 membres de couples en attente de leur premier ou de leur second don (questionnaires et, pour le second profil, entretiens individuels et focus groups) s'étant présentés dans les CECOS sur la période. Ces travaux ont bénéficié du partenariat de la Fédération française des CECOS et de l'aide de l'Agence de la biomédecine et de la Région Rhône-Alpes.

Parmi les publications issues de ces recherches :

- « Giving or giving back: new psychological insights from sperm donors in France » (Psychology, Health & Medicine, 2013) - <http://dx.doi.org/10.1080/13548506.2012.668195>

- « Le donneur dans les récits de conception : pratiques narratives de parents ayant recours au don de sperme » (Gynécologie, Obstétrique et Fertilité, 2014)- [doi:10.1016/j.gyobfe.2014.07.022](https://doi.org/10.1016/j.gyobfe.2014.07.022)

²Les Centres d'études et de conservation des œufs et du sperme (CECOS) sont les principaux sites habilités à recueillir et conserver des spermatozoïdes, en vue de don.

Pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette 01 56 03 12 38 — Tanaquil Papertian 01 56 03 13 79



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10** ANS  **agence de la
biomédecine**

LES RÈGLES DU DON D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES EN FRANCE

Trois grands principes éthiques régissent les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes :

Ces principes, inscrits dans la loi de bioéthique, valent pour tous les dons d'éléments et produits du corps humain (organes, moelle osseuse, etc.).

1. L'anonymat

Donneuses et donneurs ne peuvent pas connaître l'identité des couples receveurs ; de même, ces derniers ne peuvent pas connaître l'identité de la personne qui a réalisé le don de gamètes dont ils ont bénéficié. La loi précise également qu'aucune filiation ne pourra être établie entre l'enfant issu du don et le donneur ou la donneuse. Cet enfant est celui du couple qui l'a désiré ; sa famille est celle dans laquelle il est né.

Le nombre d'enfants issus du don de gamètes d'un seul et même donneur est limité par la loi à 10. Les probabilités de consanguinité pour les générations futures sont donc statistiquement infimes.

2. La gratuité

Toute rémunération en contrepartie d'un don de gamètes est strictement interdite en France. Les donneurs bénéficient de la prise en charge de tous les frais (médicaux ou non) occasionnés par le don. Le caractère altruiste du don et l'absence de motivation financière incitent le futur donneur à répondre sincèrement lors de l'entretien médical, dans son intérêt et dans celui du couple receveur.

3. Le libre consentement

Le médecin du centre de don est chargé d'informer le donneur sur les modalités de prise en charge ; pour la donneuse, il doit également lui expliquer la technique mise en œuvre, notamment les risques et les contraintes de la stimulation hormonale et du prélèvement d'ovocytes.

Les donneurs signent un consentement écrit, sur lequel il est possible de revenir à tout moment et ce jusqu'à l'utilisation du don. Celui-ci est également signé par le conjoint, si la donneuse ou le donneur vit en couple.

dondovocytes.fr
dondespermatozoides.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541



Trois conditions légales pour devenir donneur ou donneuse :

1. Être en bonne santé,
2. Avoir l'âge requis,
 - entre 18 et 37 ans pour les femmes,
 - entre 18 et 45 ans pour les hommes.
3. Être déjà parent d'un ou plusieurs enfants.

Trois conditions pour bénéficier d'un don de gamètes :

En France, le don de spermatozoïdes et d'ovocytes bénéficie à :

1. des couples composés d'un homme et d'une femme,
2. dont l'infertilité d'un des membres du couple a été médicalement constatée (infertilité féminine ou masculine) ou risquant de transmettre une maladie grave,
3. en âge de procréer : la receveuse doit être en capacité de mener à bien une grossesse).

UNE ACTIVITÉ TRÈS ENCADRÉE

Depuis 2004, la loi a confié à l'Agence de la biomédecine l'encadrement des activités liées au don de gamètes et plus largement à l'assistance médicale à la procréation (AMP).

En France, le don de gamètes est réalisé par des praticiens spécialistes dans des centres autorisés par les agences régionales de santé, après avis de l'Agence de la biomédecine. Tous les centres autorisés pour le don d'ovocytes ou de spermatozoïdes appliquent des règles de sécurité sanitaire en réalisant, pour chaque donneur, un bilan médical approfondi.

Le don d'ovocytes se pratique dans des centres d'assistance médicale à la procréation (AMP) au sein d'établissements de santé. En France, 29 centres pratiquent cette activité. Et 27 centres accueillent les donneurs de spermatozoïdes, majoritairement des CECOS (centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains).

Pressedondegametes@bm.com

Véronique Machuette 01 56 03 12 38 – Tanaquil Papertian 01 56 03 13 79



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10**
ANS **Agence de la**
biomédecine

MIEUX COMPRENDRE LE DON D'OVOCYTES ET LE DON DE SPERMATOZOÏDES



Entretien avec le Dr Françoise Merlet,
médecin responsable de l'assistance
médicale à la procréation à l'Agence
de la biomédecine¹

Quelle est l'évolution de la demande des couples infertiles en attente d'un don ?

Dr MERLET - Les demandes venant de couples dont l'infertilité nécessite le recours à un don de gamètes sont stables ces dernières années. Mais satisfaire ces attentes est difficile car nous manquons de donneuses et de donneurs.

Les dons sont trop peu nombreux, notamment les dons d'ovocytes. Les dons de spermatozoïdes, quant à eux, doivent être impérativement maintenus à un niveau suffisant pour répondre aux besoins constants.

Cette situation engendre des délais d'attente parfois très longs pour bénéficier d'un don de gamètes, ce qui pénalise les couples concernés.

Que faudrait-il faire pour diminuer ce délai ?

Dr MERLET - En 2015, nous aurions besoin de 900 nouvelles donneuses et de 300 nouveaux donneurs pour répondre aux besoins. En plus de devoir augmenter la quantité de dons, il faut aussi accroître la diversité des profils des donneurs et des donneuses. Les médecins auraient ainsi une plus grande facilité à accorder certaines caractéristiques des gamètes du donneur avec les caractéristiques et origines du couple infertile dit « receveur ».

dondovocytes.fr
dondespermatozoides.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541



Une prise en charge médicale particulière est-elle prévue pour les donneuses d'ovocytes ?

Dr MERLET - Les médecins sont particulièrement vigilants à ne pas faire prendre de risques aux donneuses. Ils informent les futures donneuses sur les conditions du don et son déroulement, sur les contraintes et les risques liés à la stimulation ovarienne et au prélèvement chirurgical.

Les candidates aux dons d'ovocytes font l'objet d'un bilan de santé général et gynécologique.

Les donneuses sont ensuite suivies tout au long du processus de don et également après le don.

Les traitements liés au don d'ovocytes n'ont pas de conséquence à long terme. Ils ne diminuent pas les chances de grossesse ultérieure et n'avancent pas l'âge de la ménopause.

Qui paye les frais liés au don ?

Dr MERLET - Comme pour tous les dons d'éléments du corps humain, le principe qui prévaut en France est celui de la neutralité financière : le don ne doit rien coûter à la personne qui le fait.

Les coûts liés aux rendez-vous médicaux, aux analyses biologiques, à la stimulation ovarienne et aux hospitalisations sont pris en charge intégralement par l'Assurance maladie et les établissements de soin. La perte de revenu liée à l'absence au travail est également compensée.

La réglementation prévoit aussi la prise en charge des frais non-médicaux occasionnés par le don, comme les frais de transport, d'hébergement, de restauration, tant pour le donneur ou la donneuse que pour toute personne l'accompagnant dans son parcours de soins. La prise en charge des frais s'effectue sur la base de justificatifs, elle n'est en aucun cas forfaitaire. Cela garantit qu'il ne s'agit pas d'une rémunération déguisée et la motivation des donneuses n'apparaît pas d'ordre financier.



DEVENEZ **DONNEUR**
DE BONHEUR



2005 → 2015 **10** ANS  agence de la
biomédecine

DONS D'OVOCYTES ET DE SPERMATOZOÏDES

LE VRAI ET LE FAUX...

On peut donner des ovocytes jusqu'à la ménopause

FAUX

La fertilité des femmes déclinant avec l'âge, plus une donneuse est jeune, plus ses ovocytes sont nombreux et de qualité. C'est pourquoi en France le don d'ovocytes est possible entre 18 et 37 ans. Cette limite d'âge a été définie par les médecins pour optimiser les chances de grossesse chez les couples bénéficiant des dons.

Pour la même raison, dans notre pays seuls les hommes de 18 à 45 ans peuvent donner des spermatozoïdes.

dondovocytes.fr
dondespermatozoides.fr

Numéro vert gratuit :
0800 541 541

Les donneurs et donneuses doivent déjà être parents

VRAI

Aujourd'hui les centres de don peuvent accepter comme donneurs uniquement les candidats ayant eu au moins un enfant.

Pour les femmes et les hommes sans enfant, la possibilité du don est mentionnée dans la loi de bioéthique votée en juillet 2011 mais il faudra qu'un décret d'application paraisse pour qu'ils puissent se porter candidats au don.

Les dons sont destinés à des couples infertiles

VRAI

Selon la loi française, les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont destinés à des couples composés d'un homme et d'une femme en âge de procréer, mais qui n'arrivent pas à avoir d'enfant. Le don vise alors à remédier à l'infertilité de l'homme ou de la femme, qui a été diagnostiquée par des médecins spécialisés.

Dans certains cas, les dons de gamètes bénéficient à des couples fertiles mais qui risquent de transmettre une maladie grave à l'enfant ou à l'autre membre du couple.



Un enfant né d'un don peut rencontrer le donneur ou la donneuse

FAUX

En France, les dons d'ovocytes et de spermatozoïdes sont anonymes : les donneurs et les donneuses ne peuvent pas connaître l'identité du couple receveur, et réciproquement. De la même manière, un enfant issu d'un don ne peut pas connaître le donneur ou la donneuse qui a permis sa naissance.

Il faut être en couple pour pouvoir donner

FAUX

Pour donner, trois conditions sont nécessaires: être en bonne santé, avoir l'âge adéquat (entre 18 et 37 ans pour une femme, 18 et 45 ans pour un homme) et avoir déjà eu un ou plusieurs enfants. Les personnes seules, séparées ou divorcées peuvent donc tout à fait donner des ovocytes ou des spermatozoïdes.